

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Province de
NAMUR

Séance du : **jeudi 18 décembre 2025**

Code : 61829
CDU :



Commune de
FERNELMONT

Présents : Monsieur Pierre-Olivier RENNOTTE, Président;
Madame Christelle PLOMTEUX, Bourgmestre;
Madame Anne PARADIS, Monsieur Vincent DETHIER, Monsieur M. SOMVILLE, Monsieur Didier DELATTE, Échevins;
Monsieur Marc TARGEZ, Monsieur Louis HOUBOTTE, Monsieur Laurent HENQUET, Madame Francine DESMEDT, Monsieur Pierre LICOT, Monsieur Tommy PERMIGANAUX, Monsieur Quentin PURNODE, Monsieur Gauthier MAHAUX, Madame Laurence GRANVILLE, Monsieur Tristan COOLEN, Monsieur Jean-Marie MAECK, Madame Laura MAHIEU, Conseillers;
Madame Pascale JAVAUX, Présidente du CPAS;
Madame Cécile DEMAERSCHALK, Directrice Générale.

Absents : /

OBJET : Budget de l'exercice 2026 - services ordinaire et extraordinaire: approbation

Le CONSEIL COMMUNAL,

VU la Constitution, les articles 41 et 162 ;
VU le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;
VU l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
VU la circulaire du 11 septembre 2025 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région Wallonne, pour l'année 2026 ;
VU la concertation du Codir telle que prévue à l'article L1211-3 §2 al.2 et §3 relative à l'avant-projet de budget en date du 3 novembre 2025;
VU le projet de budget 2026 établi par le collège communal;
VU la délibération du Comité de concertation COMMUNE-C.P.A.S. en date du **4 novembre 2025** ;
VU le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;
ATTENDU que la circulaire du 11 septembre 2025, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2026, précise que «le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières »;
ATTENDU que le choix opéré pour l'exercice budgétaire 2026 est celui de conserver la mécanique de la balise d'emprunt ;
ATTENDU QUE le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
ATTENDU que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;
ATTENDU que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
ATTENDU la génération et l'envoi par l'outil eComptes du tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles ;
ATTENDU Qu'il a été demandé aux membres du Conseil Communal s'ils souhaitaient le vote séparé d'un ou plusieurs articles ou groupes d'articles conformément à l'article L1122-26 §2 du CDLD; QU'aucun des membres n'a fait usage de cette possibilité;

ENTENDU les commentaires de Madame la Bourgmestre, en charge des finances, à propos du dit projet de budget ;
 ENTENDU les questions et commentaires de Madame la conseillère Mahieu et Messieurs les conseillers Henquet, Mahaux et Permiganaux, auxquels il a été répondu par Madame la Bourgmestre, Messieurs l'Echevin Dethier et Somville;

Après en avoir délibéré en séance publique,
 Sur proposition du Collège communal,

ARRÊTE par 13 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (HENQUET Laurent, HOUBOTTE Louis, MAHAUX Gauthier, MAHIEU Laura, PERMIGANAUX Tommy, TARGEZ Marc) :

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2026 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	12.318.735,66	3.617.788,55
Dépenses exercice proprement dit	12.250.997,69	3.874.015,13
Boni / Mali exercice proprement dit	67.737,97	-256.226,58
Recettes exercices antérieurs	404.831,06	0,00
Dépenses exercices antérieurs	22.129,30	0,00
Prélèvements en recettes	0,00	1.098.981,58
Prélèvements en dépenses	301.000,00	842.755,00
Recettes globales	12.723.566,72	4.716.770,13
Dépenses globales	12.574.126,99	4.716.770,13
Boni / Mali global	149.439,73	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	14.112.933,82	0,00	0,00	14.112.933,82
Prévisions des dépenses globales	13.708.102,76	0,00	0,00	13.708.102,76
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice 2025	404.831,06	0,00	0,00	404.831,06

2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	14.524.290,50	0,00	2.709.122,00	11.815.168,50
Prévisions des dépenses globales	14.524.290,50	0,00	2.709.122,00	11.815.168,50

Résultat présumé au 31/12 de l'exercice 2025	0,00	0,00	0,00	0,00
--	------	------	------	------

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.195.034,64€	NON VOTE (18/12/2025)
<u>Fabriques d'église:</u>		
Bierwart	1.569,46€	NON VOTE (18/12/2025)
Cortil-Wodon	7.539,36€	30/10/2025
Forville	15.470,17€	30/10/2025
Franc-Warêt	4.211,17€ ordinaire	30/10/2025
Franc-Warêt	40.000,00€ extraordinaire	30/10/2025
Hemptinne	13.229,86€	30/10/2025
Hingeon	6.124,17€	NON VOTE (18/12/2025)
Hingeon	34.000,00€	NON VOTE (18/12/2025)
Marchovelette	11.183,62€ ordinaire	30/10/2025
Marchovelette	1.780,80€ extraordinaire	30/10/2025
Noville-les-Bois	97,00	NON VOTE
Sart d'Avril	8.171,56€	NON VOTE
Pontillas	1.890,58€	30/10/2025
Tillier	14.000,00€	NON VOTE
Seilles	1.097,23€	18/09/25
Zone de police	694.776,00€	NON VOTE
Zone de secours	186.612,58€	NON VOTE
Autres (préciser)		

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier

La Directrice Générale,
(s) Cécile DEMAERSCHALK

La Directrice Générale,
Cécile DEMAERSCHALK

Par le Conseil,



Le Président,
(s) Pierre-Olivier RENNOTTE

La Bourgmestre,
Christelle PLOMTEUX